



Assemblée des délégué-e-s

Mardi 3 mai 2011

RÉSOLUTION

Concertation à l'OMP

Considérant

- Les séances de concertation peu nombreuses et organisées sur des temps trop courts ;
- Les problèmes suivants, non résolus à ce jour, bien qu'ils aient été déjà abordés en séance :
 - Le remplacement des responsables des CMP, assumés par des remplaçant-e-s et non par des personnes titularisées ;
 - La faiblesse du dispositif de consultation et de concertation ;
 - Le règlement d'application de la loi sur l'intégration des jeunes à besoins spécifiques, dont on est sans nouvelle depuis l'automne dernier ;
 - L'absence de discussions sur l'adaptation de l'horaire scolaire pour les regroupements comme pour les CMP ;
 - Le manque de soutien hiérarchique pour les regroupements spécialisés (demande récurrente d'avoir plus d'inspecteurs) ;
 - Le changement de procédure pour les personnes souhaitant passer de l'enseignement ordinaire vers le spécialisé et inversement (logique de postulation plutôt que de permutation), sans aucune concertation ;
 - La problématique de la formation continue de l'OMP (formations continues les jeudis et obligatoires les mercredis) ;
 - L'équilibre des séances pour les enseignant-e-s des regroupements qui doivent assumer une présence dans les séances pour le spécialisé et pour l'ordinaire ;
 - La formation pédagogique parcellaire pour les enseignant-e-s qui n'ont pas la licence LME.

Les membres de l'Assemblée des délégué-e-s, réuni-e-s le 3 mai 2011,

- **Dénoncent** le fait que la nouvelle organisation (deux institutions, OMP et enseignement primaire, complètement séparées, avec des liens apparemment distendus) ne favorise en rien une politique d'une école intégrative encore moins d'une école inclusive;
- **S'opposent** à un cloisonnement des structures qui rigidifie l'organisation et n'encourage pas la mobilité professionnelle, dont les possibilités dans l'enseignement primaire ne sont déjà pas nombreuses;
- **Demandent** qu'une véritable concertation soit mise en place pour traiter rapidement l'ensemble des points mentionnés dans les considérants.

Résolution adoptée à l'unanimité